

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 31 Mars 2025,**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 18 Mars 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 9
Élus présents : 20	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

Secrétaire de séance : Mme Annabella PINTO, Conseillère Municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Laurent REYMANN, M. Martial GERHARDY, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Mario VOELKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire.

Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.

Mme Fabienne BIGNET, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire.

M. Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire.

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Absents sans donner de mandat :

M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale.

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

14/2025 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2025

Le budget primitif constitue le premier acte annuel obligatoire qui doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se reporte.

Il traduit les volontés politiques des élus et sa construction donne des lignes directrices aux services pour la mise en œuvre des priorités des élus.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après le débat d'orientations budgétaire qui s'est tenu le 24 Février 2025, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses.

Sont joints à la présente délibération les documents cités ci-après :

- Présentation synthétique du budget primitif – année 2025
- Projet de la maquette règlementaire M57 – année 2025

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2311.1 et suivants, portant dispositions générales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2312.1, portant sur l'adoption du budget ;

VU le Code Général des Impôts relatif aux dispositions législatives en vigueur portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales ;

VU le Code Général des Impôts, article 1639 A ;

VU les dispositions du droit local en Alsace-Moselle ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2025 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 février 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 17 mars 2025 ;

Considérant la tenue du débat sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2025,

Considérant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 présenté par M. le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ***ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025, tel que décrits dans les documents annexés (M57) et conformément aux tableaux ci-dessous :***

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 887 639,00	0,00	1 515 250,00	1 515 250,00	1 515 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
014	Atténuations de produits	471 000,00	0,00	418 000,00	418 000,00	418 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	1 083 260,00	0,00	1 164 440,00	1 164 440,00	1 164 440,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 921 929,00	0,00	6 595 690,00	6 595 690,00	6 595 690,00
66	Charges financières	65 889,28	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 012 818,28	0,00	6 675 690,00	6 675 690,00	6 675 690,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 825 571,69		3 425 922,95	3 425 922,95	3 425 922,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	163 309,37		203 479,41	203 479,41	203 479,41
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 988 881,26		3 629 402,36	3 629 402,36	3 629 402,36

TOTAL	10 001 699,54	0,00	10 305 092,36	10 305 092,36	10 305 092,36
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					10 305 092,36

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	363 000,00	0,00	476 400,00	476 400,00	476 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	314 000,00	0,00	306 000,00	306 000,00	306 000,00
731	Fiscalité locale	5 661 000,00	0,00	5 788 000,00	5 788 000,00	5 788 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 148 100,00	0,00	1 178 200,00	1 178 200,00	1 178 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	154 580,00	154 580,00	154 580,00
Total des recettes de gestion courante		7 623 100,00	0,00	7 907 180,00	7 907 180,00	7 907 180,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	200,00	200,00	200,00
77	Produits spécifiques (3)	84 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 707 200,00	0,00	7 952 380,00	7 952 380,00	7 952 380,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 402,05		2 402,05	2 402,05	2 402,05
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 402,05		2 402,05	2 402,05	2 402,05

TOTAL	7 709 602,05	0,00	7 954 782,05	7 954 782,05	7 954 782,05
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 350 310,31
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 305 092,36
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 627 000,31	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	---

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	75 593,76	3 720,00	109 542,00	109 542,00	113 262,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 137 379,28	224 350,90	1 626 458,31	1 626 458,31	1 850 809,21
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 800 000,00	1 351 000,00	3 449 000,00	3 449 000,00	4 800 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 012 963,04	1 579 070,90	5 185 000,31	5 185 000,31	6 764 071,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA-régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		390 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 402 963,04	1 579 070,90	5 535 000,31	5 535 000,31	7 114 071,21

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 402,05		2 402,05	2 402,05	2 402,05
041	Opérations patrimoniales (7)	14 832,00		1 036,80	1 036,80	1 036,80
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 234,05		3 438,85	3 438,85	3 438,85

TOTAL	7 420 197,09	1 579 070,90	5 538 439,16	5 538 439,16	7 117 510,06
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					7 117 510,06

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	918 301,00	123 580,00	640 000,00	640 000,00	763 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2304) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		918 301,00	123 580,00	640 000,00	640 000,00	763 580,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	160 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 500 000,00	0,00	1 036 511,35	1 036 511,35	1 036 511,35
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opér. de liaison : affectation (BA/régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes financières		1 660 000,00	0,00	1 304 511,35	1 304 511,35	1 304 511,35
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 578 301,00	123 580,00	1 944 511,35	1 944 511,35	2 068 091,35

001	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 825 571,60		3 425 922,95	3 425 922,95	3 425 922,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	103 309,37		203 479,41	203 479,41	203 479,41
041	Opérations patrimoniales (10)	14 832,00		1 036,60	1 036,60	1 036,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 003 713,26		3 630 439,16	3 630 439,16	3 630 439,16

TOTAL	5 582 014,26	123 580,00	5 574 950,51	5 574 950,51	5 698 530,51
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					1 418 979,55
--	--	--	--	--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					7 117 510,06
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 627 000,31
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire.**

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 01 avril 2025



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annabella Pinto'.

Annabella PINTO



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Perrin'.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 03.04.2025